



COMMUNE :

661 VILLEBON SUR YVETTE
ARRONDISSEMENT : 91 PALAISEAU
TRÉSORERIE OU SGC : SGC PALAISEAU

TAUX
FDL
2025

N° 1259 COM (1)

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	34 331 690	32,76	98,93	35 004 000	11 467 310	32,76	11 467 310
Taxe foncière non bâties (TFNB)	166 260	43,84	170,92	162 700	71 328	43,84	71 328
Taxe d'habitation (TH)	1 027 293	11,91	52,58	723 600	86 181	11,91	86 181
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					11 624 819		11 624 819

Accusé de réception en préfecture
09/06/2025
Date de transmission à la préfecture : 10/04/2025
Date de réception en préfecture : 10/04/2025

Calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière non bâties (TFNB)	11 624 819						<input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)	11 624 819						
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)						

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	184 389			659 035	0	0	-2 870 442	11
								-2 027 018

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
11 624 819		-2 027 018		9 597 801

A EVRY Le 18 MARS 2025 Pour la Direction des Finances publiques, LAURENT FOURQUET

Le Pour la Préfecture,

Le Pour la Commune,



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 661 VILLEBON SUR YVETTE
ARRONDISSEMENT : 91 PALAISEAU
TRÉSORERIE OU SGC : SGC PALAISEAU

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2025

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	1 744
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	632 161
d. Logements sociaux et longue durée	23 906

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :	1 224
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	41 469
b. Par la loi	3 378 314

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	4 050
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	723 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	315 778
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	184 389

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,762763
d. Taux FB commune 2020	16,39
e. Taux FB département 2020	16,37

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	39,24	99,35	0,42000	98,93
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	69,62	174,05	3,13000	170,92
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,32	60,80	8,22000	52,58
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ... la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	12,95
b. Taux maximum de la majo	0,863

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

23,47
